

Revue de presse...

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Le messenger suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France**

Band (Jahr): **8 (1962)**

Heft 12

PDF erstellt am: **06.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CANTON D'ARGOVIE

JOURNEE DU TIMBRE 1962

Le 2 décembre 1962 a eu lieu à Baden la journée du timbre. A cette occasion, l'entreprise des P.T.T. a autorisé l'emploi d'un timbre d'oblitération spécial. Ont été oblitérés au moyen de ce timbre les objets de correspondance affranchis en timbres-poste suisses ayant cours, à destination de la Suisse et de l'étranger, ainsi que les timbres-poste des émissions courantes, non collés ou collés sur des feuilles volantes.

ANNIVERSAIRE

M. Théodore Boveri, vice-président et administrateur-délégué de la Société Brown-Boveri, à Baden, a fêté ses 70 ans. Il est le fils aîné du co-fondateur de cette société. Après de hautes études techniques à Karlsruhe, il entra au service de la Compagnie et fut appelé au conseil d'administration en 1946. C'est en 1961 qu'il fut nommé vice-président.

M. Théodore Boveri, qui joue un rôle en vue dans la vie économique suisse, est docteur honoris causa de l'Ecole polytechnique de Karlsruhe depuis 1949.

CANTON DE BALE

VENTE DE MONNAIES A BALE

Une grande vente aux enchères réunissant plus de 700 pièces de monnaies anciennes a eu lieu à Bâle. Parmi les monnaies grecques, romaines et byzantines offertes au public des collectionneurs, deux pièces des colonies grecques de Sicile datant de la fin du V^e siècle avant Jésus-Christ ont été acquises pour 38.500 et 31.000 francs. Il s'agissait d'une pièce de quatre drachmes d'Agriente et d'une monnaie de deux drachmes de Camerine. Un collectionneur italien a acheté pour 29.750 francs un doublon à l'effigie de l'empereur romain Probus du III^e siècle après Jésus-Christ.

Le clou de la vente bâloise était incontestablement la mise aux enchères d'un médaillon d'or frappé en l'honneur d'Alexandre le Grand, et qui était remis aux vainqueurs des Jeux Olympiques se déroulant en Macédoine entre 225 et 250 après Jésus-Christ. Le côté face de cette pièce d'or de 120 grammes et de six centimètres de diamètre représente Olympias, reine de Macédoine, femme de Philippe II et mère d'Alexandre le Grand, et le côté pile une Néréide, chevauchant les vagues, montée sur un dauphin. Cette pièce a été acquise pour 94.000 francs par le représentant d'un gouvernement étranger. Elle sera exposée dans une collection publique. Il s'agit là du prix le plus élevé jamais payé pour une pièce de monnaie dans une vente européenne.

LE TITULAIRE DU PRIX MARCEL-BENOIST 1962

Le professeur Werner Kuhn titulaire du prix Marcel-Benoist 1962, naquit en 1899. Il fit ses études à l'E.P.P., puis fut assistant du professeur Niels Bonn, prix Nobel, à Copenhague. Depuis 1939, il était professeur ordinaire de chimie de l'Université de Bâle.

FONDS NATIONAL SUISSE
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

La commission du Conseil national, chargée de l'examen de la décision fédérale, visant à une augmentation de la subvention annuelle octroyée au fonds national suisse de la recherche scientifique, s'est réunie à Bâle sous la présidence du conseiller national Reverdin, de Genève, et en présence du conseiller fédéral Tschudi. Elle a pris acte des exposés présentés par le professeur von Muralt, de Berne, président du Conseil national de la recherche, et du professeur Cherbuliez, de Genève, président de la Commission des sciences atomiques du Fonds national, et a entendu un rapport du professeur von Wartburg sur le dictionnaire étymologique français établi avec l'appui du Fonds national. La commission a d'autre part visité l'Institut de physique de l'Université de Bâle sous la direction du professeur Huber.

La commission a décidé à l'unanimité de recommander au Conseil national d'adopter l'augmentation à 23 millions de francs de la contribution annuelle au Fonds national, comme l'a déjà fait le Conseil des Etats. Elle est aussi convenue d'appuyer un postulat présenté au Conseil des Etats, demandant que la Confédération favorise le développement de la « Fondation Marcel Benoist ».

LE THEATRE MUNICIPAL DE BALE
INVITE A PARIS

Le théâtre municipal de Bâle a été invité à participer en juin prochain au « Théâtre des nations » à Paris. Il jouera l'opéra « Wozzeck » d'Alban Berg et le ballet « Le prince des pagodes » de Benjamin Britten.

CANTON DE BERNE

MORT DE M. EUGENE PEQUIGNOT

M. Eugène Péquignot, ancien secrétaire général du Département fédéral de l'économie publique, s'est éteint dans une clinique biennoise, à l'âge de 73 ans, né le 5 février 1889, le défunt après avoir terminé ses études juridiques et un stage à l'étude d'avocat de son père, en 1913, était entré au service de la Confédération. Nommé en 1923 secrétaire du Département fédéral de l'économie publique, puis en 1939 secrétaire général du même département, Eugène Péquignot avait pris sa retraite à la fin de 1954. Pendant la période d'entre les deux guerres mondiales, il avait représenté à maintes

reprises la Suisse dans des conférences internationales, et fut expert auprès de la Cour internationale de la Haye. Il fut notamment secrétaire de la délégation suisse à la conférence économique de Gênes en 1922, membre de la délégation suisse à la conférence de Genève sur l'opium, en 1924, et à la conférence de Genève sur les tarifs douaniers, en 1930. Il représenta notre pays comme expert à la cour internationale de la Haye lors de divers procès que la Suisse eut à défendre au sujet du règlement de la question des zones. De 1938 à 1939, M. Péquignot fut membre de la Commission économique de la Société des Nations. En sa qualité de secrétaire général du Département de l'économie publique, il servit sous les ordres des conseillers fédéraux Schulthess, Obrecht, Stampfli et Rubattel.

Docteur « honoris causa » de l'Université de Lausanne, Eugène Péquignot était aussi bourgeois d'honneur de Saignelegier.

LA RESTAURATION DU CHATEAU DE HINDELBANK

En mai 1959, le peuple bernois avait approuvé dans sa grande majorité une reconstruction de l'établissement pénitentiaire pour femmes de Hindelbank, et la restauration du magnifique château de style baroque. Depuis lors, les maisons du personnel et le nouveau pénitencier ont été reconstruits et sont déjà occupés. Ainsi, Berne, le premier canton de la Suisse, possède un pénitencier répondant en tous points aux prescriptions relatives aux dispositions pénales telles qu'elles sont décrites dans le Code pénal suisse. Ces constructions sont même à ce point réussies que les spécialistes de l'O.N.U. dans ce domaine les ont citées comme exemple dans une publication de l'organisation internationale.

Actuellement, le château de Hindelbank est en pleine restauration. Ce magnifique château de style baroque avait été négligé au cours des dernières décennies et on en avait fait un lieu de détention pour femmes. Les travaux qui sont exécutés par des spécialistes sur la base de plans originaux, sont déjà très avancés.

Une petite fête a été organisée récemment à laquelle assistaient, outre les constructeurs et ouvriers, le directeur de la police M. Bauder, et le directeur des travaux publics, M. Henri Huber. A cette occasion, M. Bauder a souligné l'importance du pénitencier de Hindelbank et a dit sa satisfaction que ces magnifiques bâtiments de style baroque aient retrouvé leurs splendeurs d'antan. Les fêtes d'inauguration auront lieu l'été prochain, lorsque la restauration sera complètement terminée.

LA POPULATION MONTAGNARDE DU PAYS SOUFFRE SOUVENT D'UNE CARENCE ALIMENTAIRE

On a peine à croire qu'en notre époque de grande prospérité économique, il y ait en Suisse des gens en assez grand nombre qui, sans avoir réellement faim, sont

cependant mal alimentés. Pourtant, tel est le cas, ainsi que le démontre un important volume sur l'alimentation et l'état sanitaire de la population montagnarde suisse, édité sous les auspices de la Commission fédérale de l'alimentation, et qui vient de sortir de presse. Ce document de 520 pages imprimées, illustré et complété par de nombreux tableaux et graphiques, est avant tout l'œuvre du professeur F. Verzar, président de la Société suisse pour l'étude des conditions d'alimentation à Bâle, et de Mlle Daniela Gsell, docteur en médecine, qui, en collaboration avec le docteur M. Develey et plusieurs institutrices ménagères, ont œuvré pendant plusieurs années pour recueillir les données nécessaires et les analyser. Au total, 1.600 personnes ont été auscultées sur le plan alimentaire et 2.600 sur le plan sanitaire, cela dans neuf régions : le clos du Doubs et le Diemtigtal dans le canton de Berne, le Loetschental, les Monts de Loèche et le val d'Entremont au Valais, Bosco-Gurin et le val Muggio au Tessin, le val Calanca et Lugnez aux Grisons.

Cette auscultation médicale et scientifique de ces populations montagnardes a fourni des résultats hautement intéressants, qui varient, il est vrai, d'une région à l'autre, mais qui, dans l'ensemble, permettent de conclure qu'une grande partie de la population montagnarde souffre d'une carence alimentaire.

M. Ernest Feisst, président de la Commission fédérale de l'alimentation et ancien ministre, a présidé une conférence de presse consacrée à ce problème. Il a été exposé que les causes de la carence alimentaire signalée doivent être recherchées dans une agriculture insuffisante, des possibilités de gain irrégulières et l'absence de bonnes connaissances ménagères. La richesse de l'alimentation ne dépend pas en premier lieu des voies d'accès et de l'amélioration du trafic. Des familles vivant sur les alpages sont souvent mieux nourries que celles qui habitent le village. La qualité des aliments dépend surtout d'un bon approvisionnement direct, lequel fournit les produits essentiels : produits laitiers, viande, pommes de terre et notamment les légumes riches en carotène, en vitamine « C » et en fer (salade verte, choux, bettes) et même céréales panifiables.

Ces conditions favorables sont à l'origine du bon approvisionnement dans le Clos du Doubs et le Diemtigtal, partiellement aussi à Lugnez et à Loèche, et montrent pourquoi l'alimentation peut être vraiment substantielle dans les hameaux écartés. Il est nécessaire aussi que les femmes possèdent une bonne formation ménagère, pour que soient consommées des denrées nourrissantes, ne consistant pas principalement en pâtes, pain blanc, sucre, graisse de cuisine ou en denrées de faible valeur nutritive. Dans les régions où l'agriculture doit être réduite au profit du travail en fabrique ou d'autres possibilités de gain régulier, la formation des ménagères joue un rôle décisif. Dans bien des régions, nombre de personnes manquent de niacine et de fer, parce qu'elles ne consomment pas de pain noir. Seule une combinaison suffisante de viande, de pommes de terre, de légumes et de pain noir peut assurer les quantités nécessaires de ces deux importantes substances nutritives que sont la niacine et le fer.

Si cette carence alimentaire devait durer des années et s'étendre à plusieurs générations, elle pourrait avoir des répercussions sérieuses sur l'état de santé physique et psychique des habitants.

La commission d'enquête ne s'est pas bornée à ausculter les « mal nourris ». Elle propose des mesures pour améliorer la situation et remédier aux carences alimentaires dénoncées. Ces mesures sont de trois ordres : exercer une influence directe sur l'alimentation, développer l'information alimentaire à commencer dans les classes supérieures de l'école primaire, et pousser la formation ménagère des filles et prendre des mesures sociales propres à améliorer l'alimentation des populations montagnardes. A cet égard, l'assistance médicale joue aussi un rôle important, tout comme l'amélioration du revenu des populations intéressées.

LA POPULATION RESIDENTE DES COMMUNES 1850-1960

Le bureau de statistique vient de publier le premier volume consacré aux résultats du recensement fédéral de la population du 1^{er} décembre 1960. Ce volume, publié sous le titre « Population résidente des communes, 1850-1960 », indique non seulement les chiffres de la population établis selon le recensement de 1960, mais donne également un aperçu de l'évolution démographique de chacune des 3.095 communes suisses au cours des cent dix dernières années. En outre, une carte annexée au présent ouvrage renseigne sur les augmentations et les diminutions du nombre des habitants de chaque commune au cours de la décennie écoulée (1950-1960).

La mise en œuvre de la documentation statistique est fondée sur le chiffre de la population résidente en raison de l'importance de cet élément dans la vie économique et politique suisse. Le nombre des sièges du Conseil national, d'assemblées délibérantes cantonales et communales, ainsi que d'autres autorités, dépend du chiffre de la population résidente. C'est encore ce chiffre qui est déterminant pour répartir les subventions aux écoles primaires, les excédents de recettes de la régie des alcools, le bénéfice net de la banque nationale, la part des cantons aux droits de timbres et à l'impôt fédéral sur les coupons. Dans certains cantons, on se fonde aussi sur le chiffre de la population résidente pour créer de nouveaux ministères ecclésiastiques, pour fixer la rémunération des instituteurs, les indemnités à verser aux fonctionnaires communaux et aux chefs de section, pour établir la contribution des communes à l'entretien des hôpitaux de district, à certains offices cantonaux et à la péréquation financière entre le canton et les communes.

Pour ce faire, il reste encore à définir la notion de « domicile ». En général, le « domicile » d'une personne correspond au lieu où elle a déposé ses papiers, exerce son droit de vote, et paie ses impôts. L'endroit déterminant est en général le lieu où une personne possède le plus d'attaches, principe qui se trouve également à la base de la plupart des arrêts du tribunal en ce qui concerne le lieu d'imposition.

Le chiffre de la population suisse, établi à 5.429.061 selon le dernier recensement (1850 : 2.392.740 ; 1900 :

3.315.443 ; 1930 : 4.066.400 ; 1950 : 4.714.992), est supérieur d'environ 17.000 au nombre provisoire tiré des premières communications des communes. Cette différence est due principalement au fait qu'à Zurich et à Genève le calcul des résultats provisoires n'était pas encore terminé lors de la publication ; elle s'explique aussi par le fait que pour de nombreuses personnes passagèrement absentes de leur domicile, un bulletin n'a été rempli qu'au lieu de séjour.

MAURICE BARDACH †

M. Maurice Bardach, journaliste, est mort à Zurich à l'âge de 80 ans.

Né à Brody (Autriche-Hongrie), il a étudié le droit à Vienne. Il s'intéressa très tôt au mouvement socialiste, ce qui lui valut au début des poursuites judiciaires. En 1919, il s'établit à Berlin comme correspondant parlementaire pour un journal socialiste ukrainien, paraissant aux Etats-Unis. Sous le régime hitlérien, il fut arrêté, puis expulsé. Il se rendit à Paris où il travailla à l'Institut international pour l'étude du fascisme. Quand la guerre éclata, il fut interné, mais il réussit à s'enfuir en Suisse. Maurice Bardach s'est fait connaître dans notre pays par ses articles dans divers organes socialistes et syndicalistes, notamment le « Zuercher Aufbau ».

COUPAGE DES VINS INDIGENES DE LA RECOLTE DE 1962

En application de l'ordonnance fédérale réglant le commerce des denrées alimentaires, la réglementation suivante est applicable pour le coupage des vins indigènes de l'année 1962 :

Les vins avec indication d'origine ou de cépage, provenant des cantons de Bâle-Ville, Grisons, Neuchâtel et de la principauté de Liechtenstein ne peuvent être coupés avec des vins d'une autre origine. Le canton du Valais ne permet que le coupage du fendant avec 20 % de Johannisberg au maximum. Le canton de Vaud interdit le coupage de vins blancs portant une indication de cru (château de..., clos de..., domaine de..., abbaye de...), ainsi que des appellations telles que Dézaley, Famolens, Ovaile, ou toute autre appellation cadastrale d'origine. De même, le vin rouge mis dans le commerce comme « Salvagnin » ne peut être coupé. Le canton du Tessin interdit le coupage des vins de cépages nobles et du Nostrano.

Selon l'ordonnance précitée, les vins avec indication d'origine et de cépage, provenant de cantons qui n'interdisent pas le coupage, peuvent être coupés avec un vin d'une autre origine propre à cette fin, sans qu'il soit nécessaire d'en modifier la déclaration. Ce coupage doit être fait cependant avec un vin qualitativement supérieur et dans une proportion n'excédant pas 20 % du mélange. Les vins blancs ne peuvent être coupés qu'avec du vin indigène.

Voici encore quelques renseignements complémentaires concernant les vins indigènes qui, en vertu de l'article 337, lettre « a », de l'ordonnance sur les denrées alimentaires, peuvent être coupés sans déclaration

jusqu'à concurrence de 20 %. Ce sont les cantons qui prennent les décisions à ce sujet. Voici les décisions connues jusqu'ici, telles qu'elles ont été portées à la connaissance du service fédéral de l'hygiène publique :

Vaud : blancs, oui pour vins avec appellation simple ; non, pour vins avec appellation de crus, par exemple : Château de..., clos..., domaine... ou « Dézaley » ou avec appellation cadastrale d'origine. Rouges, non pour Salvagnin, oui pour les autres.

Neuchâtel : non.

Valais : non (oui pour Fendant avec 20 % au maximum de Johannisberg).

Fribourg : oui, **Genève :** oui. Ont encore dit oui : Argovie, Bâle-Campagne, Saint-Gall, Thurgovie, Zurich, Berne, Schaffhouse et Soleure.

Ont dit non : Bâle-Ville, Grisons, Tessin et Liechtenstein.

UN AMBASSADEUR DE SUISSE EN ALGERIE

Le Conseil fédéral a nommé M. Sigismond Marquard, dernièrement chargé d'affaires A.I. à Bagdad, en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la Confédération suisse près la République algérienne.

Né en 1917, M. Marquard est originaire de Berne, Payerne et Yverdon. Il fréquenta l'Université de Berne. En janvier 1942, il entra au service du Département politique. Après trois années d'activité à la centrale, il fut successivement attribué à nos missions diplomatiques à Paris et à Londres. De retour à Berne en 1952, il fut nommé en 1957 premier chef de section et se vit confier la direction de la section du personnel. Depuis 1959, il remplit à Bagdad les fonctions de chargé d'affaires A.I.

L'INDICE SUISSE DES PRIX A LA CONSOMMATION A LA FIN D'OCTOBRE 1962

L'indice suisse des prix à la consommation calculé par l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, qui reproduit l'évolution des prix des principaux articles de consommation et services entrant dans le budget des salariés, s'inscrivait à 196,1 points à la fin d'octobre (base 100 en août 1939). S'il a reculé de 0,2 % sur le mois précédent (= 196,4), il dépasse cependant de 4,1 % le niveau atteint un an auparavant (= 188,4).

L'évolution observée d'un mois à l'autre s'explique surtout par la baisse enregistrée sur toute une série de denrées alimentaires, notamment sur les œufs du pays, la viande de bœuf, les pâtes et aussi, dans une certaine mesure, sur la viande de veau, les œufs étrangers et les pommes. Le recul a été toutefois atténué par le renchérissement des articles d'habillement et des combustibles. Le relèvement du prix du lait et de certains fromages n'entrera en vigueur que le 1^{er} novembre et ne se reflète donc pas encore dans l'indice.

L'indice des six groupes de dépenses s'établissait au terme du mois comme il suit : alimentation 221,0, chauf-

fage et éclairage 150,5, habillement 235,0, nettoyage 227,1. Les chiffres ont été repris tels quels pour le loyer (= 161,4) et les « divers » (= 179,1).

UN APPEL DU CONSEIL FEDERAL

En sa qualité de gérant des conventions de Genève et de gouvernement du pays auquel échoit traditionnellement l'honneur de convoquer les conférences diplomatiques de la Croix-Rouge, le Conseil fédéral estime devoir attirer l'attention des gouvernements qui ont adhéré à ces conventions sur les considérations suivantes :

« La 19^e conférence internationale de la Croix-Rouge, réunie à La Nouvelle-Delhi en 1958, exprima le désir que la 20^e conférence eût lieu en 1963, année du centenaire de la Croix-Rouge, et à Genève, ville d'où l'idée de la Croix-Rouge a rayonné dans le monde. Malheureusement, de regrettables divergences de vues, de nature politique se sont manifestées pendant et après la conférence de La Nouvelle-Delhi et ont amené la commission permanente de la Croix-Rouge à renvoyer la 20^e conférence internationale de Genève à l'année 1965, et de se contenter en 1963 d'un congrès du Conseil des délégués de la Croix-Rouge.

« Il convient de rappeler le contenu de la résolution n° 35, adoptée par la 19^e conférence internationale de la Croix-Rouge, en 1958, et qui, en se fondant sur un principe fondamental de la Croix-Rouge, souligne que « dans le domaine de la Croix-Rouge, les critères de reconnaissance qui sont de règle dans les rapports entre Etats ne s'appliquent pas et que, par conséquent, les décisions concernant les invitations à la conférence de la Croix-Rouge n'établissent pas et ne sauraient établir de précédents dans d'autres domaines ». Si la Croix-Rouge peut exiger que sur le champ de bataille l'ami et l'ennemi soient protégés et soignés de la même manière, elle doit pouvoir demander aussi que les représentants de gouvernements qui ne se reconnaissent pas réciproquement, ou qui même sont en conflit, se réunissent dans un but uniquement humanitaire et d'intérêt commun à tous.

« Le centenaire de la Croix-Rouge que le monde entier célébrera l'année prochaine est celui d'une noble idée de caractère universel et non politique. C'est précisément parce qu'elle ne fait pas de distinction entre ceux qui souffrent que la Croix-Rouge a été en mesure d'apporter aide et secours à d'innombrables êtres humains lors des guerres ou des catastrophes. Le Conseil fédéral suisse est profondément soucieux à l'idée que l'activité de la Croix-Rouge pourrait être entravée et ne plus se déployer partout où il y a des maux à soulager. Il lance donc un appel solennel à tous les gouvernements qui ont adhéré aux conventions de Genève en les engageant à observer les principes de la Croix-Rouge et à sauvegarder son caractère universel et humanitaire en dehors de toutes considérations politiques. »

Le Conseil fédéral a chargé le Département politique d'inviter les missions diplomatiques suisses à l'étranger à remettre cet appel aux gouvernements des pays étrangers.

LE CONSEIL FEDERAL EST FAVORABLE A L'ADHESION DE LA SUISSE AU CONSEIL DE L'EUROPE

Donnant suite à un postulat développé le 20 juin dernier au Conseil national par M. Willy Bretscher, radical zuricois, concernant les relations de la Suisse avec le Conseil de l'Europe, le Conseil fédéral a rédigé, à l'intention des Chambres, un rapport qui vient d'être rendu public. Ce rapport passe en revue la structure et l'activité du Conseil de l'Europe, rappelle qu'il a pour but de réaliser une union plus étroite entre ses membres afin de sauvegarder et de promouvoir les idéaux et les principes qui sont leur patrimoine commun et de favoriser leur progrès économique et social. Le Conseil de l'Europe fondé en 1949 compte aujourd'hui 16 membres, tous attachés aux valeurs spirituelles et morales sur lesquelles se fonde toute démocratie véritable.

Dès 1951, le Conseil fédéral délégua au Conseil de l'Europe des experts, en qualité d'observateurs, puis dès 1960 des observateurs parlementaires. Il y a cinq ans encore, le Conseil fédéral ne jugeait pas opportun d'envisager l'adhésion de la Suisse à l'organisme de Strasbourg, qui dispose d'un secrétariat central, occupant 350 fonctionnaires. Il considérait alors que les inconvénients l'emportaient sur les avantages. Depuis lors, la situation a évolué. Les conceptions principales de l'activité politique du Conseil de l'Europe ont changé. L'ambition de constituer le cadre d'une politique européenne commune est passée au second plan.

Le Conseil de l'Europe est devenu un lieu important de rencontre entre les six pays du Marché commun et les autres Etats membres du Conseil. Ce dernier remplit une tâche dont on peut penser qu'elle peut être favorable à la Suisse dans ses négociations en vue d'une association avec la communauté économique européenne. De plus, depuis que l'O.E.C.E. a été remplacée par l'O.C.D.E. dont font partie les Etats-Unis et le Canada, il est devenu la seule organisation exclusivement européenne qui, à l'exception des problèmes de défense nationale, traite de toutes les questions intéressant le continent européen.

Le Conseil fédéral constate, en outre, que les inconvénients que notre adhésion au Conseil de l'Europe pourraient avoir pour notre politique de neutralité ont diminué, alors que l'organisation a gagné pour nous en intérêt et importance.

Pour ces diverses raisons, le Conseil fédéral est aujourd'hui partisan d'une adhésion de notre pays au Conseil de l'Europe. Il va exprimer par écrit le vœu que la Suisse soit invitée à devenir membre de plein droit dudit Conseil. Cette démarche devrait être accueillie favorablement. Sitôt l'invitation reçue, le Conseil fédéral décidera de son acceptation et soumettra l'adhésion à l'approbation du Parlement.

Il est clair que notre pays devra alors contribuer aux dépenses de l'organisation de Strasbourg. Sa quote-part sera de 330.000 NF français plus une contribution technique au fonds de roulement de 37.000 francs.

LES OBSEQUES DE M. E. STEINMANN

Les obsèques de l'ancien secrétaire général du parti radical démocratique suisse Ernst Steinmann se sont déroulées début novembre au crématoire de Berne en présence de nombreux représentants des autorités et de diverses associations. Le conseiller aux Etats E. Dietschi, de Bâle, rendit hommage au secrétaire de parti, au fondateur et rédacteur de la « Politische Rundschau », à l'organisateur de cours d'instruction civique et au membre d'honneur de l'association de la presse radicale-démocratique. M. Peitrequin, président central de l'association suisse des employés de banque, rappela pour sa part que M. Steinmann fut pendant trente ans à la tête de cet organisme.

PRIX MARCEL BENOIST 1962

La Commission administrative de la Fondation Marcel Benoit pour l'encouragement des recherches scientifiques a tenu sa séance annuelle les 2 et 3 novembre à Lugano sous la présidence de M. H. P. Tschudi, conseiller fédéral. Elle a attribué le prix pour l'année 1961 à M. Werner Kuhn, professeur ordinaire de physico-chimie à l'Université de Bâle, pour ses recherches physico-chimiques fondamentales dans le domaine des processus biologiques, en particulier dans celui de la contraction musculaire et des fonctions rénales.

LE DEVELOPPEMENT DU TELEPHONE DU TELEX ET DE LA TELEDIFFUSION EN SUISSE

A la date du 1^{er} septembre 1961, on comptait en Suisse 1.658.715 postes téléphoniques, soit 30,7 postes par 100 habitants. Notre pays occupait dans le monde le 5^e rang, n'étant précédé que par les Etats-Unis d'Amérique (40,8 postes par 100 habitants), La Suède (36,8), le Canada (31,8) et la Nouvelle-Zélande (30,9). En moyenne, toutes les huit minutes un nouvel abonné est raccordé en Suisse au réseau téléphonique. En dix ans, d'août 1952 à août 1962, le nombre des raccordements a augmenté de 88 %, passant de 641.101 à 1.204.911.

Cette année, du 1^{er} janvier au 30 septembre, le nombre des raccordements s'est accru de 52.385 pour atteindre 1.210.795. Le nombre des appareils posés s'élevait à 1.847.583 (+ 85.637), celui des raccordements au réseau télex était de 3.963 (+ 517) et celui des abonnés de la télédiffusion de 372.973 (+ 15.935).

Pendant les 9 premiers mois de 1962, le nombre des conversations interurbaines s'est accru de 144.156.000 et atteint le total de 586.808.000 contre 144.156.000 (lire ce dernier chiffre 442.652.000) durant la période correspondante de 1961. Le nombre des conversations internationales est passé de 23.907.000 à 27.023.000, celui des communications télex, en Suisse de 2.190.843 à 2.464.000 et celui des communications télex internationales de 3.721.000 à 4.693.000.

L'HORLOGERIE SUISSE CONSERVE SA SUPREMATIE MONDIALE MALGRE UNE CONCURRENCE ETRANGERE ACCRUE

L'horlogerie suisse conserve sa suprématie dans le monde malgré la concurrence qui ne cesse de s'accroître. Telle est la conclusion que l'on peut tirer de diverses statistiques reçues tant de l'étranger que de la Suisse.

Les principaux producteurs

En 1961, la production horlogère mondiale des montres et mouvements de petit volume s'est élevée à 102.247.000 pièces. Sur ce total, la Suisse en a produit approximativement 43.320.000 et les principaux pays producteurs 58.927.000.

Outre la Suisse, les principaux pays producteurs ont été les suivants : U.R.S.S. dix-sept millions, mais c'est là une estimation, Etats-Unis 9.733.000, Japon 9.231.000, République féd. allemande 7.500.000, France 5.500.000, République démoc. allemande (estimation) 3.600.000, Grande-Bretagne 3.173.000, Italie 1.200.000, divers (Chine, Autriche, Tchécoslovaquie, Pologne, etc.) 1.200.000.

La Suisse, premier pays exportateur

La production horlogère ne cesse de s'accroître dans le monde. Elle a plus que doublé depuis 25 ans. Elle s'élevait en effet à 50.114.000 pièces en 1937, dont 24.700.000 produites en Suisse et 25.414.000 par les autres pays du monde. Quant aux exportations de montres et mouvements de petit volume, elles se sont élevées en 1961 à 54.755.000 pièces. La Suisse, avec 42.021.000 pièces, est de loin le premier pays exportateur de montres du monde. Le second rang est occupé par l'U.R.S.S. avec 4.500.000 pièces. On estime que la quasi totalité des exportations russes de montres sont destinées aux pays du bloc communiste.

Le troisième rang revient à la République fédérale allemande avec 3.219.000 pièces exportées en 1961 et le quatrième rang ex-aequo au Japon et à la République démocratique allemande avec 1.500.000 pièces. Toutefois, ce chiffre n'est qu'une estimation et ne se fonde pas sur une statistique douanière détaillée. La France a exporté l'an dernier 1.319.000 pièces, non compris les pays de la zone franc et la Grande-Bretagne 617.000 pièces. Ajoutons que les données manquent concernant différents pays et que les Etats-Unis n'exportent qu'une infime partie de leur production de montres (en 1961, 79.000 sur une production de 9.733.000).

En 1937, soit il y a 25 ans, la Suisse avait exporté 23.916.000 montres et mouvements de petits volumes. Les exportations des autres pays ne représentaient pas même le 10^e de ce chiffre, soit 2.100.000, dont 1.662.000 pour la République fédérale allemande et 200.000 pour la France.

La grosse horlogerie

La grosse horlogerie, dont la production est infime en Suisse, intéresse avant tout la République fédérale allemande et l'U.R.S.S. La première a produit l'an dernier

25 millions de pièces et la seconde 10 millions. Un producteur important est apparu sur le marché depuis quelques années, la République populaire de Chine, dont on estime la production à 8 millions de pièces pour l'an dernier. Autres producteurs de grosse horlogerie : les Etats-Unis, qui ont fabriqué plus de 8 millions de réveils l'an passé, la Grande-Bretagne et le Japon, avec une production supérieure à 8 millions d'horloges et de pendules.

La concurrence étrangère

Selon le rapport de la Chambre suisse de l'horlogerie, la montée des concurrences étrangères est toujours plus menaçante et la position de l'horlogerie suisse doit être sans cesse fortifiée et défendue. Les progrès du Marché commun, qui bénéficie et bénéficiera toujours davantage de l'appui américain, constituent aussi un avertissement qui doit être entendu.

On note toutefois un certain ralentissement de la production en Allemagne, tandis que la France a comblé en 1961, son retard de 1958 et progresse sensiblement dans l'horlogerie de petits volumes, surtout en ce qui concerne les pièces détachées.

En Italie, sans être spectaculaire, l'expansion de la fabrication horlogère est indiscutable, surtout dans les régions industrielles du Nord. La production britannique est également en progrès.

Au Japon, la production horlogère connaît un développement ininterrompu et ce pays occupe désormais le 5^e rang dans la production mondiale après la Suisse, l'U.R.S.S., la République fédérale allemande et les Etats-Unis. Le Japon a conclu des contrats à long terme avec les Etats-Unis et le Canada.

Aux Etats-Unis, sept fabriques d'horlogerie ont produit l'an dernier 9,7 millions de montres et de mouvements de montres. Durant ces dernières années, le développement du potentiel des entreprises américaines comme « Bulova », « Hamilton », « Elgin », « Précision Times Corporation » et la « United States Corporation » ne s'est pas limité au continent nord-américain. Comme on le sait, certaines maisons se sont établies en Suisse. Quelques-unes ont des succursales de fabrications en Allemagne, en France ou en Grande-Bretagne et des intérêts dans des sociétés japonaises.

Bien que le chiffre officiel de la production soviétique n'ait pas été publié pour 1961, on peut conjecturer qu'il se situe vers 30 millions de pièces au total pour le petit et le gros volume. Actuellement, l'horlogerie soviétique dispose de 17 usines. Celles de Moscou sont les plus grandes et occupent 7 à 10.000 ouvriers. Quelques fabriques sont installées dans l'Oural, où elles avaient été transférées au cours de la seconde guerre mondiale.

Les renseignements officiels sur l'horlogerie en Chine populaire sont vagues et incomplets. Néanmoins, en se fondant sur la production d'une fabrique de Pékin et d'une usine de Changai, on peut admettre que la fabrication de montres-bracelets chinoise a oscillé entre 200.000 et 500.000 unités. La qualité de celles-ci est médiocre mais doit être améliorée en vue de l'exportation.

LES BILLETS DU DIMANCHE CET HIVER

Les entreprises de transport suisses offriront à nouveau au public, du 22 décembre 1962 au 31 mars 1963, les billets à prix réduits dits du dimanche, valables le samedi ou le dimanche pour la course d'aller, le dimanche ou le lundi pour le retour. Durant les fêtes de fin d'année, ces billets pourront être utilisés, à l'aller, du samedi au mercredi et, au retour, du dimanche au jeudi. Le minimum de prix à payer est de 7 francs en deuxième classe et de 10 francs en première.

LA « ZONE BLEUE » A FAIT SES PREUVES

Jusqu'à présent, 14 villes et localités suisses ont déjà adopté le système si simple et gratuit qu'est la zone bleue pour le contrôle du stationnement des voitures (Altdorf, Baden, Bienne, Boudry, Coire, Granges (S.O.), Lausanne, Saxon, Schaffhouse, Sion, St-Gall, St-Moritz, Verbier, Winterthour). D'autres localités envisagent son introduction prochaine, tandis qu'ailleurs son application est en discussion. Tenant compte de cette évolution si favorable de la zone bleue, un échange de vues a eu lieu le 13 novembre à Berne entre représentants des autorités de police des villes intéressées, qui furent unanimes à constater que la « zone bleue » a donné pleine satisfaction partout où elle a été adoptée jusqu'à présent. Les automobilistes se montrent en général disciplinés quant à l'utilisation du disque de stationnement et à l'observation des prescriptions le concernant, et les abus sont plutôt rares. Le contrôle n'a entraîné nulle part des dépenses excessives pour le personnel et il va de soi que des mises en contravention sont également nécessaires, par exemple dans les cas où les automobilistes n'observent pas la limitation de la durée du parcage ou lorsque le disque de stationnement fait défaut. Le fait que le Département fédéral de justice et police a déjà pris la décision que de nouveaux signaux « zone bleue » et « fin de la zone bleue » seront introduits, constitue un apport précieux en faveur de l'évolution de ce système de contrôle. Il sera également indiqué de prévoir dans la nouvelle ordonnance sur la signalisation la couleur bleue pour le balisage des places de stationnement en « zone bleue ».

VENTE AUX ENCHERES DE LA MONTRE
« LA PLUS CHERE DU MONDE »

Une grande vente aux enchères a eu lieu dans une galerie d'art connue à Berne. Elle a duré environ deux semaines. De nombreuses pièces rares, historiques, des porcelaines et faïences, meubles, tableaux, gravures et autres objets d'antiquité y ont été vendus aux enchères.

La vente a commencé presque aussitôt, par la pièce la plus importante, à savoir la montre sertie d'émeraudes du grand électeur de Saxe, qui avait été montée sur commande du grand électeur Auguste 1^{er}, de 1580 à 1610. Sa boîte d'or et d'argent est l'œuvre de l'orfèvrerie et de l'horlogerie de la Renaissance allemande. Elle est recouverte de pierres précieuses et terminée par

une tête en or, sertie de 66 émeraudes. Cette montre a été adjugée pour 480.000 francs, tandis qu'une cafetière vermeille dorée en argent massif l'a été pour 55.000 francs. Une cassette à documents de l'Impératrice Catherine II de Russie a trouvé acquéreur pour 20.000 francs.

CANTON DE GENEVE

ON PREPARE LE SALON DE L'AUTO 1963

Le Secrétariat permanent du 33^e Salon International de l'Automobile, qui aura lieu à Genève du 14 au 24 mars 1963, procède actuellement à la répartition des emplacements qui seront attribués aux exposants des diverses sections. Ceux-ci sont, une fois de plus, en augmentation sur les années précédentes.

Ainsi, à part les sections véhicules utilitaires et des machines d'entreprises qui, pour respecter un accord international, ne seront pas représentées l'an prochain, mais réparaîtront en 1964, le Salon de Genève présentera, sur des surfaces agrandies, les dernières réalisations en matière de voitures de tourisme, carrosseries, motos, cycles, bateaux, caravanes, camping et accessoires.

ASSEMBLEE GENERALE DE L' « ASPAN »
ET VISITE DE LA CITE SATELLITE DE MEYRIN

L'association suisse pour le plan d'aménagement national (Aspan), groupe de la Suisse occidentale, a tenu à Genève son assemblée générale annuelle, sous la présidence de M. Jean-Pierre Vouga (Lausanne).

Dans son rapport, le président a souligné la nécessité de porter toujours plus d'attention à cet aspect de l'activité de l'Aspan qu'est l'information. Les ressources de l'association sont enfin portées à un niveau lui permettant d'envisager désormais une activité normale. Le secrétariat s'est complété d'un secrétaire romand. De nouveaux statuts ont été adoptés.

Le rapport montre qu'après les « directives aux communes » en matière de réglementation sur la police des constructions, une seconde brochure de portée générale, dont l'édition française est en cours, va être publiée, qui a pour titre « Les communes et l'aménagement du territoire ».

Le rapport souligne la mise au point, en liaison avec la S.I.A., de tarifs d'honoraires pour les travaux d'urbanisme. Le rapport mentionne l'enquête faite auprès de tous les cantons pour attirer leur attention sur les répercussions de la création ou de l'extension d'entreprises industrielles. A la demande du comité, une commission d'experts doit être chargée d'étudier des règles relatives à l'occupation du sol selon les catégories d'industries.

Le président montre que le groupe de la Suisse occidentale de l'Aspan a prouvé sa vitalité. Partout en

Suisse l'attention est maintenant éveillée en ce qui concerne l'aménagement national.

Après l'adoption des différents rapports, l'assemblée a réélu M. J.-P. Vouga par acclamations à la présidence, M. Laurent Bridel, géographe, à Lausanne, devenant nouveau secrétaire.

Au sujet du programme d'activité de l'Aspan, diverses suggestions ont été faites, qui seront examinées. Le comité envisage de reprendre les journées d'études du genre de celle d'Yverdon, mais cela tous les deux ans seulement. Le moment est venu d'autre part de faire une analyse de tous les problèmes de l'équipement collectif, des problèmes que posent les plans de quartiers, études qui doivent s'accompagner de celles du coût de cet équipement.

Les participants à l'assemblée ont entendu un exposé de M. Y. Maistre, ingénieur à Genève, sur l'assainissement au service de l'urbanisme. Il s'attacha à montrer le parallèle qui s'établit entre l'étude d'un réseau d'égouts et les problèmes d'aménagement du territoire. A Genève, ce territoire est divisé en trois zones : bassin qui intéresse l'agglomération, bassin suburbain et enfin région rurale. Un plan d'évacuation et de traitement des ordures a été résolu à Genève sur le plan cantonal.

M. Louis Payot, architecte S.I.A., a fait une introduction à la visite que devaient faire, dans l'après-midi, les membres de l'Aspan ; il montra comment cette opération d'une cité satellite se réalise, cité qui comprendra quelque 16.000 habitants. Une commission de coordination a été créée qui est chargée de trouver des solutions aux problèmes que pose cette nouvelle cité de 80 hectares.

Les frais d'épuration sont divisés à 10 millions, la construction de 6 km. 1/2 de nouvelles routes, à 5,5 millions, les écoles diverses 30 millions, les bâtiments publics 9 millions, le centre commercial d'une superficie de 8.500 mètres carrés et 7.000 mètres carrés de dépôt, 10 millions, les bâtiments locatifs 270 millions, les terrains 16 millions, soit au total 350,5 millions de francs. A ce jour, un quart de la cité satellite peut être considéré comme construit et habité. D'ici deux ans, la cité satellite de Meyrin comptera 8.000 habitants, sur les 16.000 prévus.

Au déjeuner, le président, M. Vouga, salua la présence de M. Thevenaz, conseiller administratif de la ville de Genève ; de M. Fernand Martin, directeur des travaux publics de Neuchâtel ; de M. Perrin, directeur des travaux publics d'Yverdon ; de M. Ernest Martin, président de la section genevoise de la S.I.A.

M. Léopold Gautier, membre du Heimatschutz, prit la parole pour souligner la nécessité de sauvegarder les beautés naturelles de notre pays.

M. Stettler, maire de Meyrin, montra comment est née l'idée de la cité satellite. Pour l'orateur, la commune de Meyrin n'aurait jamais pu devenir une commune résidentielle. Pour le maire, la transformation totale actuelle de cette commune sera certainement la source d'un équilibre financier normal.

Les membres de l'Aspan ont ensuite visité la cité satellite, sous la conduite d'architectes de la S.I.A.

UN ANNIVERSAIRE DANS LA PRESSE FEMINISTE

« Femmes suisses et le mouvement féministe », paraissant à Genève une fois par mois, fête ses cinquante ans d'existence. « Le mouvement féministe » a été fondé à Genève, en novembre 1912, par Emilie Gourd, qui a été pendant 34 ans sa rédactrice, son animatrice et aussi son bailleur de fonds. En 1960, le journal, qui compte la majorité de ses abonnés dans le canton de Vaud, a fusionné avec « Femmes suisses ». Il est rédigé depuis 1961 par Mme M. Nicod-Robert, à la Conversion.

Son numéro jubilaire ne manque pas de faire le bilan des grands progrès réalisés dans la vie féminine, dans la vie économique comme dans la vie politique, pendant ces cinquante années d'une recherche patiente et volontaire d'améliorations dans le statut de la femme suisse.

UN PILOTE DE LA PREMIERE HEURE EST ARRIVE A GENEVE, VENANT DE PARIS

Venant de Paris, M. Edmond Audemar, qui a obtenu son brevet de pilote en France en 1910, est arrivé par l'avion de la Swissair à Genève. Audemar va fêter ses 80 ans. Il a été salué à sa descente d'avion à Cointrin par M. Ulrich Keller, inspecteur général de la Swissair, et notamment par François Durafour, également pilote de la première heure, ayant lui aussi obtenu son brevet de pilote il y a 52 ans.

MORT DE M. ADRIEN LACHENAL

M. Adrien Lachenal vient de s'éteindre à Genève, à l'âge de 78 ans.

Adrien Lachenal est né le 25 janvier 1885, à Genève. Il était le fils d'Adrien Lachenal, qui fut président de la Confédération.

Il avait fait des études de droit aux Universités de Genève, Berlin, Paris et Londres. En 1907, il ouvrit une étude d'avocat à Genève, et fut bâtonnier de l'Ordre des avocats en 1931.

Membre influent du parti radical, Adrien Lachenal fut député au grand Conseil de Genève dès 1913, et conseiller national, dès 1922. Le peuple de Genève l'avait élu en 1936 conseiller d'Etat. Il présida le gouvernement genevois à trois reprises. Il dirigeait le Département de l'instruction publique.

Adrien Lachenal avait quitté le Conseil national en 1951 pour entrer au Conseil des Etats où il resta jusqu'en 1955.

Il compta parmi les membres fondateurs de l'ancien Auto-Touring en 1911. Il était entré au Conseil d'administration du Touring-Club suisse en juillet 1916 et fut membre du bureau du T.C.S. Nombreuses furent ses interventions au Parlement fédéral en faveur des usagers de la route, pour une loi fédérale et un code suisse de la route, pour le statut des transports automobiles et le développement du réseau routier. C'est en 1942 qu'il avait été appelé à la présidence du T.C.S. ; il avait quitté la présidence de ce qui devait devenir la plus grande

association constituée du pays en 1959, soit peu après la grande assemblée que le Touring-Club suisse avait tenue à Genève.

Adrien Lachenal a présidé, pendant de nombreuses années, l'alliance internationale du tourisme.

Ses dernières années furent assombries par la maladie et la crise qui éclata au sein du T.C.S.

UNE RECOMPENSE RADIOPHONIQUE DECERNEE A LA SUISSE

Pour la première fois, le prix « Ondas », décerné par un jury présidé par le directeur général de la radio-diffusion espagnole, vient d'être attribué à la Suisse, pour 1962. C'est le studio de Genève qui en est l'heureux bénéficiaire, grâce à l'émission : « Le tour du monde des Nations-Unies », réalisée en collaboration, au Palais des Nations-Unies, par Irving H. Berenson, chef des services radio à l'office européen des Nations-Unies, et François-Achille Roch, journaliste à Genève, émission qui est destinée à mettre en évidence les grandes réalisations des Nations-Unies et des institutions spécialisées et diffusées par l'ensemble des postes de langue française dans le monde.

PRIX DE COMPOSITION MUSICALE REINE MARIE-JOSÉ 1962

Le jury international du prix de composition musicale Reine Marie-José, composé de M. Alberto Mantelli (Rome), président du jury, Lubomir Pipkov (Sofia), Henri Pousseur (Bruxelles), H.-H. Stuckenschmidt (Berlin), auxquels se sont joints, comme d'habitude, les trois membres permanents du jury : MM. Pierre Capdevielle (Paris), Pierre Colombo (Genève), André-François Marescotti (Genève), s'est réuni à la maison de la radio, à Genève, les 8, 9 et 10 novembre 1962.

Cette année, le prix de composition musicale Reine Marie-José était réservé à un « concerto brève pour violoncelle et orchestre ». Le jury international, ayant pris connaissance des travaux du jury restreint, selon l'art. 8 du règlement du prix, et du fait que, parmi les 56 envois, 13 ne répondaient pas aux conditions prescrites par le règlement, a examiné 43 œuvres.

A la suite de cet examen, le jury international a décidé de décerner le prix de composition musicale au « Concerto pour violoncelle et orchestre », du compositeur roumain Anatol Vieru (Bucarest).

Selon l'art. 12, qui donne la faculté de recommander certaines œuvres particulièrement méritoires et d'en faire connaître les auteurs, le jury a décidé, en outre, de signaler les « concertos pour violoncelle et orchestre » envoyés par Paul-Eugène Glass (Los Angeles, U.S.A.) (à l'unanimité) et par le compositeur suisse Rudolf Kelterbon (Bâle, Detmold).

L'œuvre primée d'Anatol Vieru sera créée par le studio de Genève lors d'un de ses concerts publics et radiodiffusés du printemps 1963.

D'autre part, le comité du prix de composition musicale Reine Marie-José s'est réuni le 11 novembre et a décidé que ce prix sera attribué pour la troisième fois

en 1964. D'un montant de dix mille francs suisses, il fera l'objet d'un concours portant sur une composition pour trio classique (piano, violon et violoncelle) d'une durée de 15 à 20 minutes.

Les envois devront parvenir au secrétariat du comité du concours avant le 30 mai 1964 sous la forme d'une partition aisément lisible ainsi que d'un enregistrement sur bande magnétique.

Le concours est ouvert aux compositeurs de toutes nationalités n'ayant pas dépassé l'âge de 50 ans accomplis le 30 mai 1964.

Des renseignements complémentaires seront communiqués ultérieurement et le règlement complet de ce 3^e prix de composition musicale Reine Marie-José pourra être obtenu, dès le mois de février 1963, à l'adresse suivante : Secrétariat du prix de composition musicale Reine Marie-José, Merlinge, Gy (Genève).

CANTON DE LUCERNE

LE CLUB DES MAÎTRES QUEUX AMATEURS

Le club suisse des maîtres queux amateurs a tenu son assemblée générale annuelle à la maison des transports, à Lucerne. Le président M. E. Naef, de Winterthour, a pu constater avec satisfaction que toujours plus d'hommes s'intéressent en Suisse à l'art culinaire. L'an dernier, plusieurs nouvelles sections se sont constituées dans toutes les régions du pays. La distribution des prix aux gagnants d'un concours d'anciennes et de nouvelles recettes de cuisine était attendue avec impatience. Grâce à la haute participation à ce concours, le club a été en mesure de publier un livre de cuisine contenant des recettes culinaires et des spécialités de toutes les régions de la Suisse. Ce livre est unique en son genre. La présidente du jury, Mme Marianne Berger, procéda à la distribution des prix. Le premier de ceux-ci est revenu à M. Albert Derig, d'Appenzell.

LUTTE CONTRE LE RENCHERISSEMENT

Invité par la commission d'instruction civique, le conseiller fédéral Roger Bonvin a fait à Lucerne un exposé sur la lutte contre le renchérissement. L'orateur exprima tout d'abord des idées personnelles sur les questions économiques actuelles. Puis il a rappelé les mesures prises par son prédécesseur, le conseiller fédéral Bourgnicht, contre la surchauffe économique, et parla brièvement de leur application et de leurs répercussions. Le Chef du Département fédéral des finances et des douanes dit en substance que dans une démocratie l'exécutif ne peut rien entreprendre de lui-même, si la constitution ne lui donne pas la possibilité d'intervenir dans la vie économique. Le gouvernement peut cependant essayer de mettre les adversaires l'un en face de l'autre en vue d'arriver à des accords pour le bien général de tous. Cela ne peut se faire, dit-il, que si nous

(Suite p. 26).

(Suite de la page 13)

avons plus à l'esprit les prestations que les gains. La transformation de l'économie de profit en économie de service nécessite une modification de l'échelle des valeurs à laquelle tous — de la femme de ménage à la communauté — doivent adhérer. C'est la raison pour laquelle le Conseil fédéral a demandé aux cantons de constituer des groupes chargés d'établir de telles échelles de valeurs et qui auraient en outre pour tâche d'adapter de plus en plus les investissements aux possibilités d'épargne. Les mesures monétaires du Conseil fédéral visent également à limiter la politique des crédits. Le Conseil fédéral s'efforce, d'autre part, de faire respecter l'accord de la trêve sur les prix et les salaires. Par ces mesures et d'autres encore, le Conseil fédéral entend mettre un frein aux excès de la surchauffe économique et ramener l'économie à son niveau naturel.

Le conseiller aux Etats, Christian Clavadetscher, de Dagmersellen, traite la même question, justifiant les revendications de prix de l'agriculture.

Le point de vue des consommateurs fut exposé par Mme H. Autentieth-Gander, de Rueschlikon, qui suggéra la création d'un office national pour les questions de consommation, afin de mieux protéger les intérêts des consommateurs.

CANTON DES GRISONS

L'ANCIEN CHAMPION OLYMPIQUE
EDY REINATTER
A SUCCOMBE A UNE CRISE CARDIAQUE

L'ancien champion olympique, Edy Reinatter, ancien directeur de l'école suisse de ski à St-Moritz, a succombé fin novembre à une crise cardiaque lors d'une partie de chasse dans le Vorarlberg.

Edy Reinatter était né en 1920, à St-Moritz, où il avait suivi les écoles. Jeune déjà, il s'était fait un nom comme skieur de compétition en remportant plusieurs courses de descente dans la catégorie juniors lors des championnats suisses de ski en 1940, à Gstaad. Le couronnement de sa carrière eut lieu en 1948, aux jeux olympiques d'hiver, à St-Moritz, où il remporta le slalom. Il dirigea l'école suisse de ski de St-Moritz jusqu'à la fin de la saison dernière. Il assumait la fonction de chef de course et de chef technique au sein du Ski-Club Alpina de St-Moritz. Edy Reinatter était membre du conseil communal de St-Moritz et il faisait partie de la commission d'administration des funiculaires de la commune.

CANTON DE SCHAFFHOUSE

MORT D'UN DONATEUR

L'ancien pasteur Richard Kuenzle, mort à Schaffhouse à l'âge de 76 ans, a légué à la ville de Schaffhouse de

grandes propriétés et une somme d'un million de francs qui servira à la construction d'un asile de vieillards. Déjà, en 1955, le frère du pasteur avait créé une fondation au capital de 100.000 francs pour venir en aide aux étudiants nécessiteux.

L'ECRIVAIN JAKOB BUEHRER
VA FETER SES QUATRE-VINGTS ANS

L'écrivain suisse Jakob Buehrer, qui habite maintenant Verscio à l'entrée du Centovalli, a fêté son 80^e anniversaire. Né à Schaffhouse, il y a fait l'expérience de la vie difficile des milieux ouvriers, expérience qui devait ensuite marquer toute son œuvre. Il n'a, depuis, cessé de lutter fougueusement pour la justice. Après un apprentissage de commerce, il s'est lancé dans le journalisme et collabore maintenant encore à plusieurs journaux. La première guerre mondiale, la crise économique et le danger nazi l'ont fortifié dans son combat pour la justice sociale. En 1932, il a adhéré au parti socialiste. Jakob Buehrer est l'auteur de nombreux romans (« Im roten Feld », « Kilian », « Yollandas Vermaechtnis » etc.) et de pièces de théâtres telles que « Das Volk der Hirten », Galileo Galilei », ou « Der Kaufmann von Zurich ».

CANTON DE SCHWYZ

ANNIVERSAIRE DE LA BATAILLE DE MORGARTEN

En la journée historique de la veille de la St-Othmar, le 15 novembre, a eu lieu à Sattel (Schwyz), la cérémonie anniversaire de la bataille de Morgarten. La journée a commencé par un défilé, allant de la gare à l'église, où eut lieu le service divin. Le capitaine aumônier Anton Ehrler, vicaire à Zurich, a prononcé le sermon de circonstance. Il a qualifié cette fête de journée du souvenir et du renouvellement de nos devoirs.

Le service divin a été suivi par une marche sur les lieux de la bataille, à la chapelle Schornen, où le curé Seiler de Sattel a lu la lettre de bataille et a récité la prière pour les morts. Puis M. Rudolf Sidler, conseiller d'Etat de Schwyz, a prononcé un discours, soulignant l'importance décisive de la bataille de Morgarten pour la Confédération. La victoire des bergers sur une armée autrichienne excellemment entraînée a réalisé comme un miracle. Il est de notre devoir de conserver cet héritage et de l'honorer. La cérémonie a pris fin par un défilé de drapeaux.

Outre les autorités civiles des cantons de Schwyz et de Zoug, on remarquait de nombreux officiers supérieurs, et notamment le colonel commandant de corps Georg Zueblin et le colonel divisionnaire Carlo Fontana.

CANTON DU TESSIN

REUNION DE LA JEUNESSE FEMININE TESSINOISE

Depuis des années, l'association tessinoise pour le suffrage féminin demandait en vain la participation des jeunes filles aux réunions de jeunes citoyens de vingt ans. Devant le refus des autorités cantonales la fédération des sociétés féminines du Tessin a décidé d'organiser un rassemblement des seules jeunes filles. Au cours d'une journée consacrée à la discussion des problèmes qui se posent à la jeune femme d'aujourd'hui. Devant l'intérêt de cette manifestation, les autorités cantonales accorderont elles-mêmes leur appui.

C'est ainsi qu'a eu lieu à Bellinzona la journée des jeunes Tessinoises, avec la participation de plus de 200 jeunes filles représentant toutes les professions et toutes les régions du canton, et âgées de 18 à 22 ans. On notait la présence du chef du gouvernement cantonal, M. Cioccarì.

La discussion porta sur l'école, le salaire des apprenties, les possibilités de changer de métier, le travail de la femme mariée, les questions sociales. L'idée fut lancée d'un cours obligatoire d'économie ménagère, sorte de service social qui serait l'équivalent chez les jeunes filles du service militaire chez les jeunes gens.

La porte-parole des associations féminines a souligné la nécessité pour les femmes d'obtenir le droit de vote, qui leur permettra de participer plus activement à la vie publique. Le président du Conseil d'Etat, pour sa part, attirera l'attention de ses auditrices sur l'importance des problèmes économiques et sociaux qui se posent au Tessin. Le suffrage féminin ne pourra être introduit que si les femmes acceptent à la fois les devoirs et les droits qui en découlent.

RESULTATS D'UN CONCOURS

Quinze musiciens, présentant en tout 25 compositions, ont participé au concours pour un chant tessinois organisé par l'« Illustrazione Ticinese ». Le jury a attribué 2 premiers prix de 700 fr. chacun aux compositions intitulées « Ciapötela » de Libero Delmenico et Sergio Maspoli pour le texte, et « Filastrocca Malcantonese » de Saporiti, texte de Moretti Maina. Un autre prix de 600 fr. a été attribué à la « Canzon da Sira » de Alberto Marsa di Bellinzona, texte de Enrico Talamona.

CANTON DE NEUCHÂTEL

UNE DECISION DE L'ECOLE DES PARENTS DE LA CHAUX-DE-FONDS

Réunie récemment en un forum sur l'éducation sexuelle, de plus en plus indispensable dans l'éduca-

tion et l'instruction des jeunes gens, l'école des parents de La Chaux-de-Fonds a décidé, par 260 voix contre dix, sur la proposition de deux directeurs d'école, de demander aux autorités scolaires neuchâteloises d'organiser, lors de la huitième primaire ou neuvième année d'école, ou au stade secondaire, un enseignement scientifique de la physiologie de la reproduction qui donne à tous les écoliers neuchâtelois les connaissances indispensables en ce domaine et qu'ils n'ont pas actuellement. Les conditions morales à tirer de cet enseignement seraient en principe laissées au soin de la famille ou d'autres instances, en particulier l'église.

UN MILLESIME DELECTABLE LE NEUCHÂTEL ROUGE 1961

En 1961, le vignoble neuchâtelois n'a produit que 4.200 gerles de rouge, soit 420.000 litres de vendange. La récolte de 1962 est un peu plus considérable : 5.200 gerles.

Le Neuchâtel rouge de l'an dernier vient d'être mis en bouteille. Que vaut-il ? Déjà corsé, franc de goût, parfumé, belle robe aux reflets rubis, un peu jeune encore. Telles sont les constatations qu'ont pu faire les participants à une dégustation organisée au château de Boudry par l'office de propagande des vins de Neuchâtel que préside M. Dubois et que dirige M. Charles Juvet.

Ces vins ont été commentés par MM. Jean Henrioud, un authentique vigneron qui préside actuellement le Parlement cantonal, Etienne de Montmollin, d'Auvernier et Albert Porret, de Cortaillod, en présence de MM. Willy Sieber, représentant le Département de l'agriculture et Pierre Meylan, conseiller communal de la ville de Neuchâtel. Le rouge ne provient que du Pinot noir, le Gamay étant interdit, en tant que cépage, en pays de Neuchâtel. Quant à l'œil-de-perdrix toujours plus prisé en Suisse alémanique, au Tessin et dans les Grisons, il est issu également de Pinot noir pressé doux. C'est le rosé de Neuchâtel. Une fois de plus, la quantité moindre est compensée par la qualité.

LANCEMENT DES « CHANTIERS DE L'EGLISE » DANS LE CANTON DE NEUCHÂTEL

Sous le nom de « Chantiers de l'église », l'Eglise réformée évangélique neuchâteloise vient de lancer une grande campagne de financement destinée à permettre diverses réalisations urgentes. Cette campagne durera plusieurs années probablement et devra permettre de rassembler une somme de 2.400.000 francs. Il s'agit : a) de construire aux Geneveys-sur-Coffrane un centre de jeunesse où puissent être organisés non seulement les rencontres et cours de cadres des groupes protestants de jeunesse, mais aussi les rencontres d'adultes ; b) de faciliter la construction des temples et locaux paroissiaux que l'évolution démographique rend nécessaires à La Chaux-de-Fonds, dans la paroisse de Saint-Jean ainsi qu'à Cressier et à Neuchâtel ; c) de fonder à Neuchâtel

un centre social protestant du même genre que ceux qui ont déjà largement fait leurs preuves à Genève et à Lausanne ; d) de créer un établissement de psychothérapie chrétienne et de cure d'âme à Vaumarcus, dans la clinique de la Rochelle, que l'église vient d'acheter avec cette intention.

Enfin, l'église de Neuchâtel étudie la possibilité d'ouvrir un home pour étudiants afro-asiatiques.

CANTON DU VALAIS

INAUGURATION A LA GARE DE SION

Une manifestation a marqué l'inauguration de deux grandes mosaïques murales ornant le hall principal de la nouvelle gare de Sion. Ces deux œuvres, d'une surface de quinze mètres carrés chacune, ont été réalisées par l'artiste valaisan Léon Andenmatten, grâce à la collaboration des chemins de fer fédéraux, de l'industrie valaisanne, de la commune de Sion et de l'Etat du Valais. Elles symbolisent l'eau et le vin, deux facteurs importants de l'économie valaisanne : l'eau des barrages et le vin du plus grand vignoble de Suisse. La cérémonie d'inauguration a été présidée par le Conseiller d'Etat Ernest von Droten, chef du Département des travaux publics.

FIN DE TRAVAUX D'UN BARRAGE

Plus de 250 personnes ont participé à plus de 1.800 mètres d'altitude, au pied du tunnel du Grand-Saint-Bernard, aux festivités qui ont marqué l'achèvement du barrage des Thoulles. La dernière benne fut coulée en présence des autorités, ouvriers et invités, alors que la neige tombait sur toute la région. La muraille de béton haute de 86 mètres avait été ornée des drapeaux suisse, italien, espagnol, autrichien, allemand, français et belge, pour mieux rappeler le mérite des équipes internationales, qui contribuèrent à son édification. La dernière benne fut bénie par le chanoine Ribordi, prieur de Bourg-Saint-Pierre, tandis que le pasteur Pasche, aumônier protestant, prononçait une allocution. Dans la cantine, ornée des drapeaux aux couleurs de tous les cantons, prirent notamment la parole MM. Ernest von Droten, conseiller d'Etat valaisan, Jobin, directeur des entreprises, et Masini, vice-consul d'Italie à Brigue.

Le lac artificiel, créé par ce nouveau barrage, et qui était entièrement gelé, aura une retenue de 20 millions de mètres cubes d'eau. Il alimente quatre usines construites en paliers à Pallazut, Orsières, Sembrancher et Martigny-Bourg.

LE CENTENAIRE DE LA NAISSANCE DU D^r GOUDRON

Fin novembre se sont déroulées à Brigue les festivités commémoratives organisées à l'occasion du centième anniversaire de la naissance du docteur Ernest Guglielminetti, alias de Goudron. D'origine valaisanne, l'illustre médecin, après avoir œuvré de longues années en Extrême-Orient, s'est tout particulièrement distingué par son invention en 1902 d'un procédé révolutionnaire permettant de supprimer la poussière des routes et de les rendre plus carrossables en les enduisant de goudron. Les quelque 200 personnes invitées aux manifestations de Brigue furent reçues en gare en fin de matinée. Le cortège parcourut les rues de la cité pour se rendre sur une place de parc où des allocutions furent prononcées par MM. Karlen, vice-président de Brigue, et Bernath, président de l'union suisse des professionnels de la route. En début de matinée, une messe de Requiem fut célébrée à Gliès et une couronne déposée sur la tombe de l'illustre médecin qui, mort à Genève en 1943, fut enseveli dans son village d'origine ainsi qu'il l'avait demandé.

Puis ce fut une démonstration de goudronnage selon les divers procédés de 1902 à nos jours. La manifestation s'est poursuivie au château de Stockalper où prirent la parole MM. Roger Bonvin, conseiller fédéral, Waldis, directeur de la maison suisse des transports à Lucerne, et Werner Kaempfen, directeur de l'Office suisse du tourisme à Zurich. De nombreuses sociétés locales participèrent aux festivités. Au cours du banquet, les invités ont tout particulièrement applaudi une illustration vivante de la vie du docteur Goudron exécutée par plusieurs artistes romands. Pour terminer, on inaugura à l'entrée ouest de Brigue un monument de granit dont la plaque rappelle le souvenir du célèbre inventeur.

CANTON DE VAUD

LE DOCTEUR PAUL NIEHANS A 80 ANS

Le docteur Paul Niehans, qui vit à Burier près de La Tour-de-Peilz, a célébré son 80^e anniversaire.

M. Paul Niehans, bourgeois de Berne et de La Tour-de-Peilz, est né à Berne le 21 novembre 1882. Fils du docteur Niehans, chirurgien bernois, Paul Niehans fréquenta le gymnase de Berne, puis étudia la philosophie à Berne, la théologie à Neuchâtel, Oxford, Berlin et Berne, et enfin la médecine à Berne. Après l'obtention de son doctorat et de ses examens officiels de médecine, le docteur Paul Niehans se spécialisa dans la chirurgie, l'urologie et l'endocrinologie. Durant ses 40 ans d'activité, notamment dans les hôpitaux de Vevey et la clinique de Clarens, le docteur Niehans a effectué plus de 50.000 interventions chirurgicales.

Durant la première guerre des Balkans, le D^r Niehans fut durant les années 1912 et 1913 chef d'une mission de la Croix-Rouge suisse en Serbie. Il fut aussi directeur d'un hôpital pour blessés de guerre à Belgrade, et chef d'un camp de typhus exanthématique à Sajecar (Serbie). Durant la première guerre mondiale, il fut pendant seize mois chirurgien militaire sur le front des Dolomites. Il fut encore chargé du contrôle des camps de prisonniers en Autriche et en Hongrie. Durant la seconde guerre mondiale, le D^r Niehans s'occupa des secours aux prisonniers dans le nord de la France comme représentant du Comité international de la Croix-Rouge.

L'octogénaire a effectué des voyages d'études à travers l'Europe, au Canada, aux Etats-Unis, en Amérique latine, dans le nord, l'est et le centre de l'Afrique, en Nubie, en Asie mineure, en Inde, à Ceylan, en Thaïlande, à Hong-Kong et au Japon.

Le D^r Paul Niehans, qui fut appelé au chevet du pape Pie XII en 1954, est également l'auteur de nombreuses publications scientifiques et notamment de trois manuels d'enseignement, à savoir « Les glandes endocrines du cerveau », la « Thérapie cellulaire » (Niehans est le père de la thérapie cellulaire) et « L'introduction à la thérapie cellulaire ».

Dans l'armée, le capitaine Niehans était adjudant d'une brigade d'infanterie.

ECOLE POLYTECHNIQUE DE L'UNIVERSITE DE LAUSANNE

Fondée en 1853 sous le nom d'école spéciale, devenue en 1820 l'école d'ingénieurs de Lausanne, l'école polytechnique de l'université de Lausanne s'est installée en 1943 dans l'hôtel Savoy, acheté par l'Etat, et dès lors transformé, agrandi, complété au moyen de crédits successifs représentant environ 6.800.000 fr., la Confédération ayant accordé une somme de 3.700.000 pour les travaux d'agrandissement, à titre exceptionnel. A cette somme s'ajoutent les subsides accordés pour les laboratoires par les industries vaudoises, une société privée d'aide à l'école polytechnique fédérale et par la ville de Lausanne.

Les travaux d'agrandissement, à peu près terminés, sont l'œuvre du grand architecte Tschumi. Ils ont été inaugurés en présence de M. E. Vodoz, représentant le Département fédéral de l'Intérieur, du grand Conseil vaudois, de la municipalité de Lausanne, de Mme J. Tschumi et de nombreuses personnalités.

M. P. Oguey, chef du Département de l'Instruction publique et des Cultes, a salué ses hôtes et rendu hommage à ceux qui, par leur perspicacité et leur travail, ont permis la création et le développement de cette école polytechnique, dont le directeur est M. Alfred Stucki. Le caractère d'utilité publique de l'école est démontrés par le fait que les professeurs bénéficient de subsides du fonds national pour la recherche scientifique, qui permet d'engager des collaborateurs scientifiques, du personnel et d'acquérir du matériel.

Dans la grande aula qui est un exemple audacieux d'architecture moderne, on entendit encore MM. H. Zwahlen, recteur de l'université, H. Ravussin, chef du Département des Travaux publics, A. Stucki, directeur de l'école, qui rappela les heurs et malheurs de l'école, son accession au rang des grandes écoles techniques, son rôle dans la recherche scientifique.

M. A. Robichon, président du grand Conseil, a apporté les félicitations de ce corps, puis les participants ont visité les laboratoires de l'école.

LA MACHINE A FAIRE DE LA NEIGE

L'association des intérêts de Lausanne a inauguré, au Chalet-à-Gobet, modeste centre sportif au-dessus de Lausanne, des installations nouvelles, soit une machine américaine permettant de créer de la neige, conjuguant l'eau et l'air comprimé. Il en résulte une piste artificielle de 20.000 m² qui fera la joie des écoles de ski, des écoliers et aussi des adultes, lorsque la neige fait défaut, ce qui n'est pas le cas en ce mois de novembre, ni le soir de l'inauguration, où la neige tourbillonnait en tous sens.

Deux compresseurs fournissent la pression d'air nécessaire pour transformer en neige l'eau du réservoir du Chalet-à-Gobet, et cette neige est soufflée sur une distance de 16 à 18 mètres. Le coût de l'installation est de 200.000 fr. De plus une chenillette avec cuve d'eau et compresseur se déplace pour aller souffler de la neige à distance, pour améliorer les pistes.

LA LOTERIE ROMANDE VA FETER SON PREMIER QUART DE SIECLE D'EXISTENCE

Le prochain tirage de la loterie romande aura lieu à Lausanne, le 22 décembre 1962. Cette institution fêtera à cette occasion ses 25 ans d'activité. Que d'eau a coulé sous les ponts du Rhône depuis le premier tirage à Sion le 21 décembre 1937... Les statuts de la société de la loterie romande avaient été adoptés, avec l'approbation des gouvernements des cinq cantons romands, à la séance constitutive du 16 août 1937.

C'est pour venir en aide aux chômeurs, au tourisme périliclitant à l'époque et à nombre d'œuvres de bienfaisance et d'utilité publique, que l'on fonda la Loterie romande. Il s'agissait aussi de coordonner les diverses institutions cantonales semblables qui venaient de naître et de parer au drainage de fonds des loteries étrangères.

Une fois lancée, la loterie romande continua sa route pour le bien du pays. Jusqu'à aujourd'hui, 205 tranches ont été émises et plus de 45 millions de francs ont pu être distribués aux institutions de bienfaisance et d'utilité publique romandes. Ainsi, les buts de ses fondateurs ont été pleinement atteints, l'étroite collaboration des cinq cantons romands et la compréhension, aussi bien

que la faveur du public, ont permis de rendre un service efficace aux œuvres précitées.

En même temps que les loteries-sœurs, la Seva et l'Intercantonale, la loterie romande continue son action d'entraide sociale, tout en distribuant aux gagnants des sommes importantes. Jusqu'en 1961, plus de 5 millions et demi ont été versés en faveur de l'enfance, plus d'un million pour la vieillesse, plus de 8 millions et demi ont servi à contribuer à lutter contre la maladie, 10 millions 700.000 francs représentent la quote-part de l'entraide sociale, plus 9 millions ont permis de soutenir des œuvres d'utilité publique.

Tandis que plus de 8 millions et de 400.000 francs allaient respectivement aux cantons et à des actions diverses.

M. Jean Peitrequin, ancien syndic de Lausanne, qui présida le premier tirage, présidera aussi le tirage jubilaire des 25 ans. A cette occasion, un film de l'excellent cinéaste neuchâtelois Henry Brandt, consacré à quelques aspects de l'entraide sociale en pays romand, sera présenté au public. Il défilera ensuite sur l'écran des cinémas romands. Enfin, une brochure paraîtra très prochainement avec tous les renseignements désirables, activité qui est placée sous le contrôle direct des cinq cantons romands.

POUR LE TUNNEL DU GRAND-SAINT-BERNARD

Le Conseil d'Etat demande au grand Conseil l'autorisation de donner la garantie de l'Etat de Vaud, conjointement et solidairement avec l'Etat du Valais et la commune de Lausanne, à l'emprunt de vingt millions de francs que se propose d'émettre la société anonyme « Tunnel du Grand-Saint-Bernard », dont le siège est à Bourg-St-Pierre. Pour le financement de ses travaux, la société a engagé la totalité de son capital-actions de 12.200.000 francs, souscrit par les cantons de Vaud, du Valais, la commune de Lausanne, les cantons de Neuchâtel, de Fribourg et de Genève, et par 38 communes

vaudoises, 17 valaisannes, 4 fribourgeoises et 1 bernoise, par 18 institutions romandes d'intérêt général. La société est au bénéfice d'un crédit bancaire de construction de 15 millions de francs dont la consolidation doit intervenir dans les premiers mois de 1963 par le lancement d'un emprunt obligataire, qui sera de 20 millions de francs.

Le Conseil d'Etat vaudois, avec le canton du Valais et la commune de Lausanne, ont conclu une convention avec la société du tunnel du Grand-Saint-Bernard pour la garantie offerte par les Pouvoirs publics et prévoyant que la société ne pourra distribuer aucun dividende avant d'avoir remboursé les sommes versées par les Pouvoirs publics en fonction de la garantie.

L'état des travaux, du côté nord comme du côté sud, permet de fixer à 1964 la date de la mise en exploitation du tunnel, soit pour l'exposition nationale. Les perspectives sont bonnes et la société bénéficiera d'une redevance substantielle de la société Oléoduc du Rhône S.A., puisqu'elle a autorisé le passage, dans le tunnel, de l'oléoduc qui amènera de Gênes à Collombey le pétrole brut destiné à être raffiné.

Des pourparlers sont en cours pour la participation de la Confédération aux frais de construction de la gare routière et des ouvrages contre les avalanches.

LES AUTOROUTES DANS LE CANTON DE VAUD

MM. L. Guisan, chef du Département de justice et police, R. Huber, chef de la police cantonale, et R. Mingard, commandant de la gendarmerie vaudoise, viennent de rentrer d'un voyage en Allemagne fédérale et aux Pays-Bas. Ils y ont étudié les problèmes que posent l'entretien et surtout la police des autoroutes. Le canton de Vaud aura bientôt 150 km. d'autoroutes et c'est le premier canton suisse qui doit aborder ces problèmes. C'est lui qui aura le plus long réseau d'autoroutes.

On a constaté en Allemagne que les autoroutes ont fortement accru la circulation, jusqu'au total de 80.000

SWISSAIR vous propose vers
le Proche-Orient, l'Extrême-Orient, l'Amérique du Sud
Le Convair 990 CORONADO
le Jet le plus moderne du monde



SWISSAIR

PARIS, NICE et tous agents IATA de voyages et de fret

véhicules par jour. La police spécialisée entre en action à raison d'un agent par kilomètre, avec le concours de véhicules spéciaux. La formation de ces agents dure quatre ans et demi.

Le Département des travaux publics vaudois a prévu à Bursins un centre d'entretien et de police, qui exigera une dépense d'installation dépassant un million et demi de francs et 500.000 francs de salaires par an. Si les dépannages sont laissés aux garages privés, on prévoit l'achat d'un véhicule pour interventions, stationné à Lausanne. On étudie l'achat d'hélicoptères, non seulement pour la police, mais surtout pour l'évacuation des blessés.

Il conviendra en outre de faire l'éducation des conducteurs dont le comportement sur l'autoroute n'est pas nécessairement identique à celui de l'automobiliste roulant sur une voie principale ou secondaire.

PRIX RAMBERT

Fondé en 1903 par la section vaudoise de Zofingue, le prix Rambert, de mille francs, qui récompense tous les trois ans une œuvre littéraire, a été remis à la Maison blanche, à Mme Catherine Colomb (Mme Jean Raymond), à Prilly, pour son roman « Le temps des anges », paru cet été chez Gallimard. La séance, présidée par M. Bernard Chapuis, étudiant à Lausanne, a réuni un nombreux auditoire, où se trouvaient notamment MM. O'Connor, consul de France à Lausanne, A. Panchaud, juge fédéral, Louis Guisan, conseiller d'Etat, H. Zwahlen, professeur de droit, G. Roud, poète, un des lauréats du prix Rambert, des représentants du comité central et des sections de Zofingue.

Au nom du jury, M. G. Anex, maître au gymnase de Lausanne, a analysé l'œuvre de Catherine Colomb et expliqué le choix du jury, puis la lauréate — la première femme titulaire du prix Rambert —, remercia Zofingue et lut quelques passages d'un roman inédit.

M. Claude Pahud lut quelques passages des romans de Catherine Colomb.

A cette occasion, la bibliothèque cantonale et universitaire a organisé une exposition des œuvres des vingt écrivains distingués par le prix Rambert.

CREATION D'UN PRIX LITTÉRAIRE A LAUSANNE

A l'occasion de son déménagement dans de nouveaux locaux, la maison d'édition « Spès », fondée en 1917 par M. Edmond Bohy, reprise en 1952 par M. David Perret, a organisé une manifestation littéraire pour la signature du roman de Catherine Colomb, « Le temps des anges », et de la plaquette de vers de M. Jean-François Monnard, étudiant en droit à Lausanne.

A cette occasion, la maison Spès et l'Alliance pour la culture romande ont décidé la création d'un prix litté-

raire qui sera attribué pour la première fois au mois de novembre 1963, pour couronner un roman inédit d'un auteur suisse d'expression française, sans distinction d'origine, de domicile, d'âge ou de sexe. Le lauréat désigné par un jury de onze membres recevra un prix de mille francs et son œuvre sera publiée dans une collection spéciale.

Le comité permanent du prix comprend trois représentants de l'alliance de la culture romande et trois représentants des éditions Spès, soit MM. David Perret, éditeur, Jean Huegli, directeur du service d'édition, rédacteur à « La nouvelle Revue de Lausanne », et Eugène Kuettel, député à Lausanne.

En présence de nombreux écrivains romands, des discours ont été prononcés par MM. David Perret, Edmond Bohy, éditeurs, Jean Huegli (Lausanne) et Weber-Perret (Genève).

NECROLOGIE

Fin octobre est décédée à Montreux, Mme Paul Klecki, la femme du grand chef d'orchestre. Elle était née Hildgard-Céline Woodtli, d'origine suisse allemande, et était naturalisée bourgeoise du Châtelard-Montreux depuis 1949. Elle a succombé après une longue maladie.

LE CONCOURS DES AFFICHES DE L'EXPOSITION NATIONALE SUISSE : 685 ENVOIS

La première phase du concours des affiches lancé par la direction de l'exposition nationale suisse est terminée. Il s'agissait de sélectionner les projets les plus intéressants afin de demander à leurs auteurs, dans une deuxième phase, de créer sept affiches définitives destinées à la propagande de l'exposition en Suisse.

Le jury, présidé par M. Adrien Holy, président de la commission fédérale des Beaux-Arts, s'est réuni à Lausanne, les 7 et 8 novembre, pour juger les 685 envois parvenus dans les délais dont 34 constituaient une série complète de sept affiches. Parmi tous ces envois de valeurs très inégales, 15 projets ont été retenus pour la deuxième phase qui doit aboutir, le 14 décembre, à la sélection des sept affiches définitives.

Voici les noms des artistes dont les projets ont été retenus : Théo Ballmer Jun (Paris), Celestino Biatti (Riehen), H. Eggmann et A. Weider (Zurich), Peter Nebel (Zurich), Hans Falk (Zurich), Paul Sollberger (Berne), Heiri Steiner (Zurich), Emilio Rissone (Viganello-Lugano), Robert Geisser (St-Gall), Nelly (Loewenberg, Rudin (Utikon), Kunstgewerbeschule E.T.A. Lucerne (Urs Fanger, Walter Invernizzi, Andréas Cathomas, Heinrich Scherer), groupe Alfredo (Alfons Ruckstuhl, Fred Murer et Roland Baertsch). M. Hans Falk de Zurich a eu trois de ses projets retenus et M. Emilio Rissone de Viganello-Lugano en a eu deux.

CANTON DE ZURICH

DE NOUVELLES INSTALLATIONS FERROVIAIRES
DANS LA REGION DE ZURICH
COUT 87 MILLIONS

Les chemins de fer fédéraux ont décidé de déplacer la gare de triage de Zurich dans la vallée de la Limmat, à quelque 15 km. de son emplacement actuel, trop exigü. Les travaux dureront une dizaine d'années.

Ce transfert rend nécessaire celui des voies d'accès. On commencera prochainement la construction d'un nouveau parcours de raccordement entre Zurich-Oerlikon et Zurich-Altstetten, ainsi que la transformation de la gare de Zurich-Altstetten. Le nouveau parcours de 5 km. comprend un tunnel de 2.118 m., à double voie. Il servira ultérieurement à décharger la ligne de base, qui est très fréquentée entre la gare principale de Zurich et Zurich-Oerlikon, et permettra aux trains pour la Suisse orientale d'éviter la gare principale de Zurich. La ligne de raccordement et la transformation de la gare de Zurich-Altstetten représenteront une dépense globale de 87 millions de francs suisses.

BANQUE NATIONALE SUISSE

Dans le cadre des conventions conclues entre la banque nationale suisse et les autorités monétaires américaines, de nouvelles opérations ont été exécutées, d'une part, pour diminuer le montant des dollars offerts à la banque nationale, à la suite de la crise cubaine, d'autre part en vue de réduire, pour des considérations de politique conjoncturelle, le volume des francs créés du fait de la reprise de dollars du marché. Conformément à l'accord Swap passé entre la banque de réserve fédérale de New-York et la banque des règlements internationaux à Bâle, des francs suisses ont été mis à la disposition du premier de ces deux instituts. La banque de réserve fédérale de New-York a utilisé ces francs pour racheter des dollars à la banque nationale. La banque des règlements internationaux s'est procurée des francs à la banque nationale par le moyen d'un arrangement Swap or-francs. Si, dans la présente situation, l'encaisseur n'a pratiquement pas varié, il faut l'attribuer à un achat d'or d'une banque centrale étrangère. La banque nationale a par ailleurs cédé aux grandes banques suisses 30 millions de dollars qui ont été rachetés à terme pour le compte de la banque de réserve fédérale à New-York. Ainsi, il a été possible de retirer du marché, pour une courte durée, 130 millions de francs. Le fait que les devises de la banque nationale n'ont augmenté que de 28,2 millions durant la semaine écoulée pour s'établir à 766 millions de francs est dû principalement à ces opérations.

Le recours au crédit de la banque d'émission est faiblement monté de 1,5 million en fin de mois. Tandis que les effets sur la Suisse s'inscrivent à 65 millions de francs en augmentant de 0,1 million, les avances sur nantissement se sont accrues de 1,4 million pour atteindre 11 millions de francs.

La circulation fiduciaire s'enfle de 293,9 millions et passe à 7.733 millions de francs.

A la suite de cette importante émission de billets, et en corrélation avec les opérations sur devises mentionnées ci-dessus, les engagements à vue ont enregistré des mouvements assez prononcés. En tout, ils ont fléchi finalement de 254,4 millions pour s'établir à 2.339 millions de francs. Les comptes de virements des banques, du commerce et de l'industrie diminuent de 136,0 millions et se fixent à 1.794 millions de francs, les autres engagements à vue baissant de 118,4 millions pour se situer à 545 millions de francs.

DRAMATURGES SUISSES A L'ETRANGER

La pièce de Friedrich Duerrenmatt « Le Physicien » a été jouée à Montevideo par une troupe allemande. Sylva Denzler, dans le rôle de Mlle D' von Zahnd, a été particulièrement applaudie.

Depuis quelques semaines, la pièce de Max Frisch « Abdorra » rencontre également à Montevideo un accueil enthousiaste.

LES DONS A PRO JUVENTUTE

La fondation Pro Juventute ne s'est pas bornée à célébrer son cinquantenaire en organisant une fête quelconque mais s'est donné pour but de le faire coïncider avec une aide en faveur de la jeunesse en redoublant les efforts déployés pour lui permettre d'élargir son action au cours des prochaines années. Dans un document publié à cette occasion, elle expose le programme de son activité au cours des prochaines années et indique les dix tâches qui lui incombent. Elle lance en conséquence un appel aux autorités fédérales, cantonales et communales pour qu'elles lui apportent à l'occasion de son cinquantenaire les appuis matériels dont elle a besoin pour lui permettre de les réaliser.

Déjà de nombreux cantons et communes lui ont promis d'importants dons. C'est ainsi que le canton de Zurich versera 300.000 fr., celui de Bâle-Ville 120.000 fr., Argovie 100.000 fr., Soleure 60.000 fr., Valais 35.000 fr., Tessin 38.000 fr., et d'autres cantons un montant global de 30.000 fr. Plusieurs propositions ont été soumises aux Parlements cantonaux. C'est ainsi que le canton de Thurgovie envisage de verser 50.000 fr., les Grisons 35.000 fr., Lucerne 50.000 fr., la ville de Winterthour 30.000 fr. et la ville de Zurich 200.000 fr.

Enfin, des firmes et des associations faitières ont versé jusqu'ici 100.000 fr. en chiffre rond.

LA PRÉCISION DANS LE DÉCOLLETAGE

Société Anonyme au Capital de 245.000 NF

Directeur : **E. BIERI**

16, rue Orfila - PARIS, 20^e
MEN. 52-07

PIECES DETACHEES SUR TOURS AUTOMATIQUES
Pour AVIATION - AUTO - MARINE - CHEMINS de FER
HORLOGERIE - OPTIQUE - RADIO - ELECTRONIQUE...

BON DE REDUCTION à adresser sans engagement à

PERRIN

53, rue de la Fédération, Paris, XV^e - SEG. 84-03

DÉMÉNAGEMENTS - GARDE-MEUBLES

Groupage routier de Mobiliers toute la France

Prière de m'adresser gratuitement votre devis pour mon
déménagement de Etg
à Etg
suivant liste jointe.

Votre Inspecteur peut me rendre visite le à .. h.
Nom et adresse Tél.

Les Laboratoires de Chimie Industrielle

5, avenue de la République, Paris, 11^e - OBE. 35-82

Directeur : Marcel SAUVAIN

Spécialités pour le traitement des fusions de métaux
Enduits pour moules métalliques

MARCEL SAUVAIN

Agent général

5, avenue de la République, Paris, 11^e - OBE. 35-82

Installations et spécialités Schering pour galvanoplastie

Métaux non ferreux mi-ouvrés Wieland

Porcelaines haute et basse renson

COMPLEXE ANTIRIDES DIADERMINE - S

empêche la formation
des rides
arrête leur évolution

le pot : 5 NF

BONETTI Frères - BELLINZONA-Suisse - MALAKOFF-Seine

Le MONTE-CARLO

9, Av. de Wagram - Métro Etoile

vous réserve le meilleur accueil

SELF-SERVICE, rez-de-chaussée

RESTAURANT, 1^{er} étage

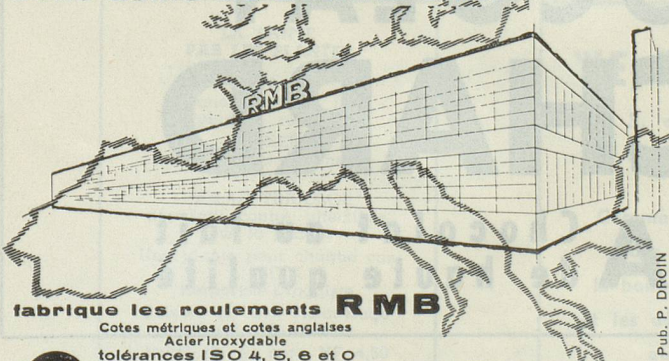
Menus à 6,50 et 8,50 NF
vin et service compris

SALES pour BANQUETS

ROTISSERIE

A. Tobler, Dir.

cette usine de BIENNE SUISSE



fabrique les roulements **RMB**
Cotes métriques et cotes anglaises
Acier Inoxydable
tolérances ISO 4, 5, 6 et 0

RMB ROULEMENTS MINIATURÉS S.A. BIENNE SUISSE

Pub. P. DROIN

Représentant William BAEHNI, 147, rue Armand-Silvestre,
COURBEVOIE, Seine, Def. 46.54.

Taverne de Genève

9, rue N.-D.-de-Bonne-Nouvelle
Cent. 21-08

TOUTES LES SPECIALITES SUISSES D'ORIGINE

Râclette Valaisanne

Fondue bourguignonne

Fermé le samedi

APRES UNE IMPORTANTE DECOUVERTE DANS LE PAYS URANAIS

Comme nous l'avons déjà annoncé, un trésor celtique a été récemment découvert à Erstfeld (Uri) et aussitôt remis au Musée national suisse pour faire l'objet d'un examen attentif.

Les colliers et bracelets qui forment ce trésor datent du IV^e siècle avant Jésus-Christ. Ils sont l'œuvre d'un orfèvre celtique d'Allemagne méridionale ou du nord de la Suisse qui, se rendant en Haute-Italie, alors placée également sous l'influence celtique, les aura cachés pour une raison inconnue, sous un gros rocher.

Cette découverte est d'ailleurs des plus étonnantes. En effet, généralement, ces bijoux ne sont découverts que dans des tombes. Ils présentent des motifs d'hommes et d'animaux entrelacs, motifs fréquents dans l'art celtique. Ils révèlent cependant certaines influences grecques, étrusques et scythes. C'est, d'autre part, la première fois que l'on se trouve en présence de deux colliers et deux bracelets celtiques identiques. Il est tout aussi remarquable d'ailleurs de constater que tous les anneaux découverts à Erstfeld pèsent entre 128 et 132 gr. On en déduit que pour une raison précise, l'orfèvre a tenté de donner un même poids à toutes ces pièces, faites en or naturel très riche.

LES PHARMACIENS COMBATTENT L'ABUS DES ANALGESIQUES

Le Conseil de la société suisse de pharmacie, organe dont font partie les présidents de toutes les sociétés cantonales de pharmacie, s'est réuni à Zurich pour sa session d'automne. Il s'est occupé d'abord du problème de l'abus des analgésiques. En 1954, déjà, les pharmaciens suisses avaient attiré l'attention des autorités et du public sur ce danger. A la suite de cette intervention, la conférence des directeurs sanitaires cantonaux avait chargé une commission de spécialistes (Kielholz, Muller, Steiger) d'étudier le problème. Après avoir eu connaissance des résultats alarmants de cette enquête, la société suisse de pharmacie demanda aux autorités d'interdire toute réclame publique en faveur des analgésiques sus-

ceptibles d'engendrer un abus. L'office intercantonal des médicaments, à Berne, examina si, du point de vue juridique, une telle mesure était réalisable et, ayant résolu cette question par l'affirmative, se prononça en sa faveur. L'industrie pharmaceutique proposa, alors, en lieu et place de l'interdiction envisagée, une limitation volontaire de la réclame, offre que l'office intercantonal des médicaments accepta. Le Conseil de la société suisse de pharmacie prit acte du compromis intervenu qui, bien que n'interdisant pas complètement la publicité en faveur des analgésiques, la restreint d'une façon sensible.

Les pharmaciens sont conscients du fait que ce « gentlemen's agreement » ne conduira à un résultat positif que s'il est strictement appliqué et que si la réclame publique en faveur des analgésiques est réduite à un minimum. Pour ce motif, les présidents cantonaux donnèrent pour mandat au comité de la société suisse de pharmacie de suivre avec la plus grande vigilance l'évolution de la situation. Il lui incombe de faire le nécessaire en vue d'obtenir une interdiction totale de la réclame publique si les mesures actuelles se révèlent insuffisantes.

LA RECONNAISSANCE DES ETUDIANTS TESSINOIS DE L'E.P.F.

La « Societa studenti ticinesi » à Zurich, a pris connaissance avec une très vive satisfaction, dans sa séance du 12 novembre 1962, de l'institution d'un fonds Stefano Francini, destiné en première ligne à l'attribution de bourses d'études aux étudiants tessinois à l'école polytechnique fédérale.

Au nom des étudiants tessinois à l'E.P.F., la « Societa studenti ticinesi » tient à exprimer publiquement sa profonde reconnaissance à l'égard de feu le D^r Max Doerner qui, grâce à son legs généreux, a permis la constitution de ce fonds. La « Societa studenti ticinesi » souhaite que ce geste exemplaire d'un don privé substantiel, venant s'ajouter aux réalisations récentes par lesquelles le Tessin a fortement développé son système de bourses, soit reconnu à sa juste valeur par tous les milieux intéressés.



**CHOCOLAT
SUCHARD**
MILKA Chocolat au lait
de haute qualité